AFR d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

AFR DELIBERATION N°2026 02

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 060-216002105-20260211-AFRDEL202602-BF

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

Convocation du	**du 05 novembre 2025**
Affichage	**du 05 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice	**7**
Nombre de présents	**6**
Nombre de votants	**5**
PROCURATIONS	**0**

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSOCIATION FONCIERE 2025

L'an deux mil VINGT SIX, le ONZE FÉVRIER à seize heures et trente minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Président.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Hervé THOMA, James ROUTIER, Jean BROCHARD, Pierre-Marie HAGUET, Thibault COLLAS, membres de l'Association Foncière de Remembrement,

Absents :
Cédric SOENEN,

Secrétaire : Thibault COLLAS

Sous la présidence de Monsieur Hervé THOMA, Président adjoint, l'assemblée délibérante de l'Association Foncière de Remembrement examine le compte administratif de l'association foncière de remembrement 2025, qui s'établit ainsi

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Dépense :	8 419.17 €	0 €
Recette :	6 864.94 €	0 €
Résultat de l'exercice	- 1 554.23 €	0 €

L'assemblée délibère, à l'unanimité (Absence du Président)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif du budget de l'AFR 2025.

Le Président
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355